MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-121, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAT-TH-121 (v. A35.3) : Mise en place d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI) ou d'un chauffe-eau solaire collectif à appoint centralisé (CESC) ou à appoint individualisé (CESCI) pour la production d'eau chaude sanitaire

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……/……../……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……/……../……
Référence de la facture : ……
*Pour les personnes morales, nom du site des travaux : …… ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

Type de chauffe-eau solaire (une seule case à cocher) :
□ chauffe-eau solaire individuel (CESI)
□ chauffe-eau solaire collectif à appoint individualisé (CESCI)
□ chauffe-eau solaire collectif à appoint centralisé (CESC)

Caractéristiques du chauffe-eau solaire :
L'équipement a des caractéristiques de performance validées par la marque de certification QB dont le domaine d'emploi de l'avis technique couvre explicitement les départements d'outre-mer, ou équivalente attestant la résistance à l'arrachement et la corrosion ainsi que la compatibilité des matériaux du produit.

La certification porte :
- soit sur la globalité du système pour les CESI de type appareils auto-stockeurs et appareils monoblocs à thermosiphon ;
- soit sur les capteurs solaires thermiques pour les installations solaires à circulation forcée.

Nombre d'appareils : ……
*Superficie hors-tout totale de capteurs solaires posés (m²) : ……

À ne remplir que si les marque et référence des équipements installés ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : ……
*Référence : ……

Le dimensionnement de l'installation a fait l'objet :

□ d'une étude de type SOLO, SCHEFF, POLYSUN ou équivalente réalisée par le professionnel ou un bureau d'études indépendant si la superficie hors-tout de capteurs solaires est inférieure ou égale à 25 m² ;

□ d'une étude réalisée par un bureau d'études indépendant « Reconnu Garant pour l'Environnement » pour la réalisation d'études d'installations de production utilisant l'énergie solaire thermique ou d'études d'ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire thermique si la superficie hors-tout de capteurs solaires est supérieure à 25 m².

Les données suivantes sont issues de l'étude de dimensionnement :
*Besoin annuel en eau chaude sanitaire exprimé en kWh : ……
*Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau exprimée en % : ……
L'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau est définie par le règlement (UE) n° 814/2013 de la Commission du 2 août 2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux chauffe-eau et aux ballons d'eau chaude.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

*Taux de couverture par l'énergie solaire de l'installation exprimé en % : ……

Le taux de couverture par l'énergie solaire est défini comme le ratio de l'énergie solaire utile (à la sortie du ballon de stockage pour les CESC ou fournie aux ballons d'appoints pour les CESI et CESCI) sur les besoins en eau chaude sanitaire de soutirage. Ce taux est supérieur à 50%.

La mise en place est réalisée par un professionnel possédant une qualification Qualibat ou Qualit'ENR ou équivalente, lui permettant l'installation de système solaire thermique individuel pour les CESI et collectif pour les autres équipements.

Identité du professionnel titulaire de la qualification ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de la présente attestation (sous-traitant par exemple) :

*Nom .....

*Prénom .....

*Raison sociale : .....

*N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _